

**Changer régulièrement de tenue de travail,**

**Séparer les vêtements de ville des vêtements de travail** à l'aide d'un vestiaire à double compartiment,

**Changer son masque dès que nécessaire** (masque jetable à changer quotidiennement a minima, saturation du filtre, obstruction = gêne respiratoire) ► se reporter à la notice ou se rapprocher du fournisseur pour connaître les fréquences de changement) – A ranger à l'abri de la poussière entre deux utilisations et à conserver dans un endroit propre et sec,

Interdiction de manger, boire, fumer dans les zones de travail.



## FICHE CONSEILS MENUISIER, SCIEUR, ÉBÉNISTE



### **PRINCIPAUX EFFETS SUR LA SANTÉ**

**Affections de la peau et des voies respiratoires :** maladies de la peau (irritation, eczéma de contact...), atteintes pulmonaires dont asthme (poussières de bois, aérosols de peinture), cancers des cavités nasales et sinusiennes.

Les poussières de bois sont classées **cancérogènes du groupe 1** (cancérogène avéré pour l'homme. Elles sont la deuxième cause de cancers professionnels reconnus et indemnisés, après l'amiante).

**Lésions auditives :** fatigue, irritabilité, surdité liée au bruit.

**Douleurs dorsales et articulaires :** liées à la manutention, aux postures contraignantes, aux gestes répétitifs et à l'utilisation d'outils vibrants.

**Principaux accidents du travail :** blessures avec outils à main ou machines outils, lésions oculaires par corps étranger, écrasement des pieds.

**L'équipe médicale de santé au travail peut être contactée pour tout souci de santé en rapport avec le travail, même pendant un arrêt de travail.**

## RISQUES LIÉS AUX POUSSIÈRES DE BOIS

La **Valeur Limite** d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux poussières de bois, pendant une période de 8 heures consécutives, est de 1 mg/m<sup>3</sup> d'air.  
L'employeur doit faire effectuer chaque année un **contrôle de l'exposition** par un organisme accrédité.

Utiliser des machines fixes et portatives équipées d'aspiration.

**Mettre en fonctionnement systématiquement les aspirations même pour une utilisation de courte durée,**

Lors des opérations de nettoyage, **ne pas utiliser de soufflette** (y compris pour dépoussiérer ses vêtements de travail) **ni balayer à sec,**

**Privilégier les solutions par aspiration** ; aspirateur industriel, conduits souples raccordés au réseau... et nettoyer quotidiennement le poste de travail.

Porter un **masque anti poussière muni de filtre P3 ou FFP3** lors des opérations dégageant des poussières (ponçage...).

Un lavage quotidien du nez à l'eau ou au sérum physiologique est efficace.

## RISQUES LIÉS AU BRUIT

**Se protéger avec des protections auditives** (casque, bouchons) pendant toute la durée de l'exposition.

## RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES

**Connaître les risques liés aux produits utilisés en apprenant à lire l'étiquetage,**

**Éviter tout contact** cutané ou oculaire avec les produits de traitement du bois, les colles, vernis, peintures, solvants, décapants mais aussi les bois reconstitués, traités... Ils contiennent eux aussi des produits chimiques dans leur composition,

**Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols** en travaillant dans des zones munies d'aspirations,

**Porter les Équipements de Protection Individuelle adaptés** (gants, lunettes, masque, combinaison),

Ranger et stocker les produits chimiques dans un endroit prévu à cet effet.

## RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES ET AUX POSTURES CONTRAIGNANTES

**Respecter les conseils donnés** pour le port de charges lourdes, sur les manutentions et les postures (pour soulever : se rapprocher le plus possible de la charge, dos droit, genoux pliés, régler la hauteur du plan de travail, prendre un outil plutôt que le talon de la main comme marteau, etc...),

**Utiliser les moyens de manutention adaptés au travail à réaliser** et mis à disposition (diable, palan, poulie, chariot automoteur).

## RISQUES D'ACCIDENTS

**Chutes de plain-pied :**

**Organiser son travail** de façon à limiter les déplacements et l'encombrement au sol

**Nettoyer les sols fréquemment,**

**Porter des chaussures de sécurité antidérapantes.**

**Traumatismes liés aux machines (mains-pieds) :**

- **Toujours maintenir les protections des machines en place,**
- **Employer les machines en respectant les consignes** d'utilisation et de sécurité (ex. pour la poussée finale, interposer un morceau de bois...),
- **Débrancher systématiquement les machines** avant toute intervention de nettoyage ou petits dépannages,
- **Signaler tout équipement endommagé.**